

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 mars 2023

N° CM13032023-29
CC/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2023

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD	Procuration à	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme E. RABILLIER	"	Mme I. BROSSET

Absent :

M C. PRIOU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES D'EMPLOIS SAISONNIERS

CONSIDERANT que pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la saison estivale 2023, il conviendrait de créer les emplois suivants :

- un poste saisonnier d'opérateur des activités physiques et sportives de 2 mois à temps complet, rémunéré sur un indice de rémunération brut 367, afin d'assurer la surveillance de la baignade au lac pour cet été ;
- un poste d'adjoint technique saisonnier à temps complet pour 5 mois au service « Espaces verts - Voirie », sur un indice de rémunération brut 367 ; ce renfort sera nécessaire dès le printemps au vu de la charge de travail du service ;
- un poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin de renforcer le service de police municipale ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin d'assurer un renfort au sein de l'espace jeunes.

CONSIDERANT que pour pallier l'accroissement saisonnier d'activités au sein des accueils des services administratifs, et dans l'attente du recrutement d'un agent permanent, il conviendrait de créer un emploi saisonnier de 6 mois pour l'année 2023, rémunéré sur le premier échelon du grade d'adjoint administratif, mobilisable de suite et pour la durée nécessaire au recrutement d'un fonctionnaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de créer les postes contractuels suivants :

.../...

- un poste d'opérateur des activités physiques et sportives à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
- un poste d'adjoint technique à temps complet pour cinq mois, sur l'indice brut 367 ;
- un poste d'Agent de surveillance de la voie publique à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour deux mois, sur l'indice brut 367 ;
- un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet pour six mois, sur l'indice brut 367 du grade d'adjoint administratif ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus, au budget, chapitre 012.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Nicole FIORI
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire